La Huppe du Paradou

BULLETIN N° 9 15 iuin 2011

La saison estivale est commencée. Beaucoup d'entre nous se préparent à recevoir enfants, petits-enfants, parents, amis. Traditionnellement, notre commune voit sa population considérablement augmenter le temps des congés d'été.
Souhaitons la bienvenue à tous les vacanciers et accueillons-les dans le respect de notre environnement.
Comme chaque année, c'est aussi la période que notre association a choisi pour réunir son

Assemblée Générale :
Vendredi 22 juillet 2011 à 17h30,
Salle Bellevue à La Bernerie-en- Retz.

Nous comptons sur votre présence. En cas d'impossibilité, merci de confier votre pouvoir à un autre adhérent.

Dans cette attente, au nom de tout le Conseil d'Administration, je vous souhaite d'excellentes vacances.

Le Président

ZAC de la ROGERE :

Le groupe Bremond a été retenu comme aménageur et le projet de création de la ZAC de La Rogère a été finalisé en avril. Au cours de la concertation finale de début d'année, nous avons rappelé à la Commune les différents points sur lesquels notre association s'est déjà, à plusieurs reprises prononcée, à savoir :

-que la densité de construction que la Mairie avait su négocier avec le Préfet, 17 habitations à l'hectare constructible, soit bien réalisée,

-que la conservation de Vélocéan en site propre sans coupures de voies routières soit bien respectée,

-que les constructions soient réalisées conformément aux meilleurs critères de « haute qualité environnementale » et ne dépassent pas N+1,

-que la sauvegarde et la valorisation des haies, arbres remarquables, fossés et zones humides soient effectives,

-que la conception des différents accès de véhicules conduise à des solutions efficaces, sécurisées et raisonnables,

-que le traitement de la zone et des constructions du point de vue des eaux pluviales soit réalisé de telle sorte, qu'au minimum, il n'augmente pas les quantités d'eaux se déversant dans le Vallon de Versanne et donc sur la plage de Crève Cœur.

Le projet de ZAC est maintenant au stade de la réalisation. Pour information la Mairie présente sur son site plusieurs documents, notamment le bilan de la concertation et la présentation de la réunion publique du 29 avril 2011, qui font le point sur les caractéristiques et sur l'avancement du projet.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer une nouvelle modification du PLU pour « rendre les dispositions du PLU cohérentes avec le projet de ZAC ».Cette procédure se déroulera probablement pendant l'été. Nous serons attentifs, au cours de cette nouvelle étape, à ce que les modifications envisagées dans le PLU ne remettent pas en cause ce que la Commune a identifié, retenu, et présenté plusieurs fois comme un des enjeux majeurs du Projet de ZAC : le respect de l'identité urbaine et paysagère de notre Commune.

ESPACE NATUREL DE VERSANNES :

Ce dossier stagne dans les tiroirs de l'administration de notre Conseil Général, Les récentes élections ayant encore contribué à ralentir son évolution . Mais inlassablement, notre association persévère et relance, ainsi ce courrier du 6 juin dernier adressé au Président du Conseil Général :

Monsieur le Président,

Notre association reconnue ,depuis plusieurs années, pour ses actions concernant la protection et la valorisation de l'environnement sur la commune de la Bernerie en Retz, souhaite participer à la demande de M. le Maire à votre opération « Moi aussi j'agis ! ».
Nous voudrions initialiser une communauté de refuge LPO dans l'Espace Naturel Sensible du vallon de Versannes.
Cependant le dossier de cet E.N.S. est toujours en cours d'élaboration par vos Services. Afin de faire le point sur ce dossier nous essayons en vain d'obtenir, par téléphone puis par mail, un rendez-vous avec Mme BOUROULLEC qui avait participé à la réunion du 26/05/2009 qui s'était tenue en mairie de la Bernerie.
Nous souhaiterions être reçus par la personne de votre Service concernée par le dossier du Vallon de Versannes au cours de la semaine du 4 au 8 juillet 2011.

Avec nos remerciements,
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Les administrateurs en charge du dossier de Versannes

ECO-CENTRE DE SAINTE-ANNE :

Entre Arthon et Frossay sur un espace naturel de 83 ha, le centre s'étend sur 25 ha. Un immense bâtiment est sorti de terre et dès mi-2012, nos déchets prendront le chemin de ce nouveau centre de traitement de nos ordures.

L'Ecocentre c'est quoi ? Deux installations classées sur un même site :
Une usine de traitement avec **tri mécano-biologique** (30 000 tonnes/an) qui pourra aussi accepter des déchets verts broyés issus des déchetteries (6 000 tonnes/an).
Après fermentation, affinage, maturation, on obtient un compost mature, déshumidifié et désodorisé.
Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur 8 ha. C'est la partie enfouissement des déchets ultimes (15800 tonnes/an).
La Communauté de Communes a la responsabilité de la collecte et de l'élimination de nos déchets. Il y a donc obligation de moyens mais aussi de résultats.
La législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Evironnement (ICPE) prévoit un droit à l'information du public. Dans le cas présent, une **Commission Locale**

La Huppe du Paradou

BULLETIN N° 9 15 iuin 2011

d'Information et de Surveillance (CLIS) sera constituée dès la fin de la construction du centre.

Notre association, via l'Union Départementale de Protection de la Nature, s'est, d'ores et dèjà, portée candidate pour être membre de cette CLIS.

LE SENTIER LITTORAL:

Notre Association regrette vivement que la mise en œuvre de la procédure relative à la servitude de passage, selon la loi 76-1285 du 13 décembre 1976, ne soit toujours pas à l'ordre du jour.

En Bref :

- **Moi aussi, j'agis** :

Notre association a déposé un dossier de participation auprès du Conseil Général, pour organiser, **courant octobre 2011**, avec le concours de notre Municipalité et de l'Ecole René-Guy Cadou, un ramassage des macro-déchets sur la grande plage de la Bernerie.
La date exacte n'est pas encore connue au moment où nous imprimons. Elle sera communiquée ultérieurement.

- **Projet pédagogique :**

C'est désormais un classique de notre association : les 23, 24 et 26 mai derniers, les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 ont profité des explications de notre duo d'animateurs Guy BOBROSKY et Jean-Pierre LAGARDE, en allant de leur école au promontoire du Paradou.

- **Festival des Grandes Marées 2011 :**

Comme l'année dernière, notre association organise une

ballade-découverte de nos rues et de la baie de Bourgneuf :

Samedi 10 Septembre et Dimanche 11 Septembre 2011
à 9h30
devant l'Office du Tourisme.

(se munir d'une paire de jumelles)
Inscription préalable à l'Office du Tourisme.

<u>ASSEMBLEE GENERALE</u> : Vendredi 22 Juillet 2011 à 17H30, Salle Bellevue, à La Bernerie

Venez nombreux.

<u>BULLETIN D'ADHESION.</u>

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tel : Adresse Email :

Demande à adhérer ou à renouveler son adhésion à l'Association **La Huppe du Paradou.** Je joins ma cotisation individuelle pour 2011/ 2012 d'un montant de cinq (5) euros (par personne).

Date : Signature :

Mentions légales : Le présent document est édité par « La Huppe du Paradou ». Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°78-17 du 6/01/1978, vous disposez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci de nous contacter à l'adresse indiquée ci-dessous

La Huppe du Paradou : Association de Protection et de Valorisation de l'Environnement
2, impasse Le Paradisier - 44760 La Bernerie-en-Retz
www.huppeduparadou.fr